

Taux de réussite
et de satisfaction en cliquant [ICI](#)

*Inscrit dans le Répertoire du [CPNEF-SV](#) depuis octobre 2019.
Ce Répertoire est composé des organismes de formation
qui avaient été préalablement agréés par le Ministère de la Culture.*

►►► PUBLIC

- Toute personne sollicitant l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant (licence 1° catégorie) correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (cf. dispositions exigées par le décret n°2000-609 du 29 juin 2000 pris pour l'application de l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles).
- Toute autre personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

►►► ACCESSIBILITÉ

L'équipe d'ARTEK a suivi une formation de sensibilisation sur les questions d'accueil des personnes en situation de handicap. Une référente handicap est nommée au sein de notre organisme de formation : Agathe CORMIER est votre contact privilégié afin d'échanger sur votre besoin. Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue française.

OBJECTIFS

- Identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques :
- Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité.
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles.
- Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public.
- Connaître les principales règles du Code du Travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.
- Savoir prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité.

►►► CONTENU

Module 1 : Le cadre juridique général

- les licences d'entrepreneur de spectacles
- l'organisation d'un spectacle : les différents intervenants
- les responsabilités et les sanctions
- les niveaux sonores

Module 2 : Le Code de la Construction et de l'Habitation et la réglementation ERP

- les dispositions générales
- les dispositions particulières : les spectacles et les salles de spectacles (type L), les salles d'expositions (type T)
- les établissements spéciaux : les ERP de type PA et CTS
- les établissements de 5ème catégorie
- les différents intervenants en ERP

Taux de réussite
et de satisfaction en cliquant [ICI](#)

- le comportement au feu
- les vérifications périodiques
- l'évacuation
- l'accessibilité

Module 3 : La Santé et la Sécurité au Travail - le Code du Travail

- les risques professionnels dans le spectacle
- les principes généraux de prévention
- les différents intervenants
- la prévention des risques : le DU, les plans de prévention, le protocole de sécurité
- le CSE
- les formations obligatoires
- les équipements de protection individuelle
- le levage dans le spectacle
- le travail en hauteur

Module 4 : La gestion de la sécurité

- l'organisation de manifestations : grands rassemblements, la sûreté, le secours à personnes
- les ensembles démontables
- les artifices de divertissement

►►► MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel. Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse ;
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenants (leurs parcours sont disponibles sur notre site internet) : [Philippe CUVELETTE](#) et [Frédéric POUILLAIN](#).

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

• Moyens et organisation matériels pour suivre la visioconférence

Fourniture à chaque participant du livre « La Sécurité des lieux de spectacles » (éditions Irma) expédié en Chronopost.

Le stagiaire doit être équipé d'un ordinateur fixe ou portable, une connexion internet, un micro, haut-parleur et webcam.

Deux semaines avant le début de la formation, un tutoriel concernant les modalités pour le QCM et l'émargement dématérialisé est envoyé au stagiaire. En cas de difficultés de connexion ou si vous souhaitez un accompagnement

Taux de réussite
et de satisfaction en cliquant [ICI](#)

personnalisé, vous pouvez contacter Camille PETITPAS, référente technique, au 02.51.86.48.60 ou par mail camille.petitpas@artek-formations.fr.

Planning : la formation est organisée pendant 5 jours.

Jour 1 à 5 (matin) : Cours

8h45 à 9h00 : 15 minutes pour s'assurer que chacun est connecté (accompagnement individuel en cas de difficulté par Camille Petitpas)

9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 : Cours animé en direct par notre formateur.

16h00 à 17h00 : Synthèse de fin de journée / Temps d'échange / Questions / Évaluation de la progression

Jour 5 (après-midi) : Évaluation finale / QCM

13h30 à 16h30 : L'évaluation finale se fera en ligne via le logiciel Socrative, QCM 40 questions, le formateur reste en visio-conférence pour répondre aux questions. Puis correction collective.

16h30 à 17h00 : Synthèse de fin de journée / Temps d'échange / Questions

▶▶▶ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

La validation des connaissances liées à l'ensemble des enseignements du programme se fera sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (40 questions).

L'attestation de formation à la sécurité des spectacles est délivrée aux stagiaires à l'issue de la formation.

La délivrance de cette attestation est conditionnée à la présence du stagiaire pendant la totalité de la formation et au contrôle des connaissances.

▶▶▶ EFFECTIF

Session maintenue pour 5 stagiaires minimum – Effectif maximum : 12

• DURÉE DE LA FORMATION

5 jours (35 heures)

• COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : 870 euros

• DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par mail à l'**adresse générique** : contact@artek-formations.fr / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.